



# Commune d'Ardon

## INFORMATIONS SUR LA MOBILITÉ AU POURTOUR DU SITE DE CORDÉ 2023-2024

### Situation :

L'agrandissement du centre scolaire, ainsi que le regroupement des structures d'accueil sur le même site de Cordé, a incité la commune à traiter la question de la mobilité avec un regard différent et novateur. Une réflexion globale a été réalisée, sur demande du canton, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs, le tout validé par les autorités compétentes.

### Objectifs :

Le conseil communal a priorisé trois objectifs face aux besoins de la mobilité :

- Assurer la sécurité des enfants et des usagers
- Prôner les déplacements à pied ou à vélo
- Favoriser le respect des riverains et de l'environnement

Pour atteindre ces buts, une volonté claire de séparer les types de locomotion a été privilégiée.

### Concept :

La rue des Proz-Chevalley et l'avenue du Pont-de-la-Roua sont dévolues aux piétons et aux cyclistes. La circulation motorisée sur ces deux routes est autorisée, mais avec une interdiction formelle de s'arrêter.

Des places de parcs de courte durée sont à disposition le long de l'avenue du Pont de la Roua, principalement à l'attention des parents amenant leur enfant à la structure d'accueil. Pour éviter un conflit entre le parage des voitures et les cyclistes, les élèves se rendant à vélo à l'école ne doivent en principe pas circuler sur cette avenue à la hauteur des places de parc.

Une voie de dépose-minute a été réalisée à l'ouest de l'école entre les rues de Cordé et des Proz-Chevalley. Toute circulation est interdite sur la rue de Cordé, entre l'Avenue du Pont-de-la-Roua et la voie de dépose.

La cour principale est un espace non-fumeur!

### Dépose-minute :

Cette voie est en sens unique, l'accès se fait depuis le sud, avec une obligation de tourner à gauche au nord.

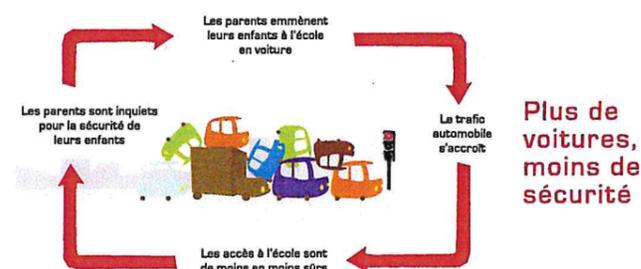
Le principe de fonctionnement en est le suivant :

- La zone dépose-minute n'est pas un stationnement de courte durée.
- Quand la voie est libre, les véhicules vont jusqu'au bout de la zone, les suivants se mettent en colonne les uns derrière les autres.
- Les conductrices, les conducteurs, doivent idéalement rester au volant.
- Les enfants descendent ou montent seuls, du côté droit en utilisant le trottoir prévu à cet effet.
- Lors de la dépose, le véhicule ne doit s'arrêter que le temps nécessaire.
- Lors de la reprise, les parents s'organisent pour ne pas attendre l'enfant dans cette zone car cela bloquerait l'accès aux autres véhicules. Ce sont donc les enfants qui attendent leurs parents et non pas l'inverse.
- Une nouvelle entrée dans l'école a été réalisée au sommet de la voie de dépose, avec une zone extérieure clôturée.

### Recommandations :

Le concept développé souhaite limiter au maximum le stationnement et l'arrêt intempestif des véhicules aux environs du site de Cordé. Pour les parents devant malgré tout venir en voiture à l'école, nous leur demandons de bien vouloir utiliser soit la voie de dépose-minute, soit les parkings publics de la Cerise ou de la place St-Jean, qui se trouvent à moins de 5 minutes à pied.

### Cercle vicieux ...



### ... ou cercle vertueux ?



### Contact :

Commune d'Ardon Place Saint-Jean

info@ardon.ch

